



DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	47	2	0

OBJET : 05-2 - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2019 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Le vendredi 20 novembre 2020 à 15h00,
Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 13/11/2020, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Serge AMAR, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Eric DUPLAY, Mme Khéra BADAOUJ-HUGUENIN-VUILLEMIN, M. Yves DAHAN, Mme Alexia MISSANA, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marika ROMAN, M. Daniel LALLAI, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Matthieu GILLI, Mme Martine SAVALLI, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Françoise THOMEL, M. Xavier WIJK, Mme Anne-Marie BOUSQUET, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Paul SASSI, M. Gérald LACOSTE, Mme Beatrix GIRARD, Mme Carole BONAUT, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. David SIMPLOT, Mme Gaëlle DUMAS, M. Jean-Gérard ANFOSSI, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Fanny HARTNAGEL ROPITEAU, Mme Nathalie GRILLI, Mme Stéphanie FICARELLA, Mme Johanna SIMOES DA SILVA, M. Alain BERNARD, M. Marc ANFOSSO, Mme Anaïs IMBERT, Mme Françoise VALLLOT, Mme Monique GAGEAN, M. Arnaud VIE, M. François ZEMA, Mme Aline ABRANAVAL, Mme Michèle MURATORE, Mme Khadija AOUAMI, Mme Djahida HEMADOU.

Procurations :

M. Eric PAUGET à M. Jean LEONETTI,
M. Tanguy CORNEC à M. Arnaud VIE

Absents :

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

3135-20

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie,
Le 26/11/2020
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le 30/11/2020

Par délégation du Maire,
L'Attachée territoriale



Par délégation du Maire
L'attachée territoriale
Sandra MIGLIORE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.
Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Par contrat de délégation de service public entré en vigueur le 01/01/13, la Commune a délégué la gestion de son Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) à VEOLIA EAU pour une durée de 10 ans.

Dans le cadre de ce contrat, le délégataire a en charge les prestations suivantes :

- le diagnostic initial des installations existantes (1^{er} contrôle) ;
- le contrôle périodique de bon fonctionnement (réalisé tous les 4 ans ou 10 ans en fonction de l'état des installations) ;
- le contrôle de réception des installations neuves ou réhabilitées ;
- l'étude pour avis des projets de conception ou de réhabilitation d'installations (sur dossiers).

Conformément à l'article L3131-5 du Code de la Commande Publique (C.C.P), la société VEOLIA EAU a transmis à la Commune le rapport annuel du délégataire comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations relatives à l'exécution de la délégation de service public de l'assainissement non collectif ainsi qu'un bilan qualitatif et quantitatif des contrôles d'installations, réalisés au cours de l'exercice 2019.

L'essentiel de l'année 2019 est résumé ci-après :

Un bilan quantitatif de 374 contrôles d'installations réalisés sur le terrain et dont les résultats se répartissent de la façon suivante :

- 25 contrôles de l'existant.
- 260 contrôles de bon fonctionnement.
- 55 contrôles dans le cadre de vente immobilière.
- 31 contrôles de réception d'installation (neuve ou réhabilitation).
- 3 contrôles de suppression d'installation.

VEOLIA a également rendu **48** avis sur dossier (projets de conception, neuf ou réhabilitation)

Soit un total de **422** avis et contrôles en 2019.

De plus, le délégataire VEOLIA a rendu 31 avis sur permis de construire et sur division foncière ; 5 visites supplémentaires ont également été réalisées à la demande de l'usager.

Un bilan financier toujours déficitaire : 67 298 € HT de dépenses pour 17 813 € HT* de recettes financées par les redevances perçues des usagers sur les prestations de contrôle réalisées dans le cadre des missions du SPANC., soit un résultat net déficitaire de : - **49 485 €**, à la charge du délégataire.

* Le tableau figurant en page 21 du RAD (2.3) est erroné, les prix unitaires actualisés inscrits sont faux et ne correspondent pas à ceux du tableau figurant en page 20 du RAD (2.2). Suite à cette erreur du délégataire, il apparaît que les recettes s'élèvent donc à 17 813 € et non 18 083 €.

Pour mémoire, il convient de rappeler que s'agissant d'une délégation de service public, tous risques de compte d'exploitation déficitaire relèvent uniquement de la responsabilité du délégataire qui en assume seul les conséquences.

Ce rapport a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) en date du 14/10/2020.

OUÏ CET EXPOSE
APRES EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE
LE CONSEIL MUNICIPAL **PREND ACTE** du rapport annuel du délégataire (RAD) pour l'exercice 2019.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ansi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2019 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Date de transmission de l'acte : 30/11/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 30/11/2020

Numéro de l'acte : 740260 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20201120-740260-DE

Date de décision : 20/11/2020

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.2. Délégation de service public